

Commune de Saint Michel de Dèze
CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu de la séance du 23 mai 2019

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Michel de Dèze s'est réuni en séance ordinaire le 23 mai 2019, suite à la convocation qui lui a été adressée par Monsieur le Maire le 17 mai 2019, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombres de conseillers en exercice : 10

Personnes présentes : Eric BESSAC, Jean-Noël BROUILLET, Thierry THOMAS, Michel BONNET, Gilbert MAZOYER, Thierry ANDRE

Absents représentés : Marc GABRIAC représenté par Eric BESSAC
Elisabeth DEBIERRE représentée par Jean-Noël BROUILLET

Absent : Déborah DONATO, Franc GARRIGUE

1 / Secrétaire de séance : Michel BONNET

2 / Après approbation du compte rendu de la séance du 11/04/2019, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

3 / Prochaines réunions (participations)

- Le 25/05 à 10h30 EURISK
- Le 25/05 à 14h30 DDCSPP (sylvie DUBOIS)
- Le 26/05 à 14h00 : SPEPOL
- Le 27/05 Réunion avec les élèves pour expliquer le combat de la Rivière aux enfants
- Le 02/06 à 11h00 : Commémoration combat de la Rivière
- Le 03/06 : les encombrants
- Le 03/06 à 16h30 : AG SELO
- Le 03/06 : Bureau des Hautes Vallée Cévenole
- Le 03/06 : reprise des travaux pour l' étanchéité du Bertoul par l'entreprise API
- Le 06/06 à 15h00 : Conseil communautaire (PLU : envoyer les documents à la Com Com)
- Le 07/06 à 14h00 : Allo D art
- Le 11/06 à 18h00 : Réunion à St André de Lancize - transfert de compétence eau et assainissement
- Le 12/06 à 18h00 : AG du Syndicat Haute Vallée Cévenole
- Le 14/06 à 16h15 : Mende à l'université de Clara DONATO pour son oral
- Le 17/06 : à confirmer le Conseil d'école
- Le 27/06 : conseil municipal du CCAS à 19h00 et pour la Mairie à 20h00
- Le 29/06 à 16h30 : Mariage de Déborah DONATO et Stewen ZANI
- Du 1er au 06/07 : manifestation au Cratère d'Ales
- Le 03/07 : chiffrage des travaux par les experts Groupama
- Le 13/07 à 16h00 : Mariage DOS SANTOS et DAUDE
- Le 14/07 : Autos Motos Rétro

4 / Points par chaque conseiller de l'avancement des dossiers dont il a la charge :

Jean-Noël BROUILLET :

- Etanchéité de la toiture du logement du Bertoul : en attente de devis d'un autre entrepreneur
- Aménagement d'une chambre supplémentaire logement du Bertoul
- API étanchéité de la terrasse du Bertoul
- Election Européennes : Président JN BROUILLET
Assesseurs : Michel BONNET et Thierry THOMAS
Secrétaire : Josiane BROUILLET

Gilbert MAZOYER :

DFCI de Vieillas : le sondage de la 20 000 volts n'est pas aux normes, elle se trouve enfouie seulement à 30 et 40 cm du sol. L'ONF nous a donné un devis de 25000 euros pour empierrier la route de Vieillas, Une autre solution doit être trouvée.

Un courrier va être fait aux administrés qui sont concernés par cette voie pour leur expliquer nos inquiétudes.

Faire un courrier à ENEDIS pour leur demander de nous aider à réhabiliter cette voirie.

Dossier traversée du village : la réunion publique a eu lieu en présence du CAUE et de l'ADIL.

Explications de quelques sujets abordés : l'isolation, l'aménagement de son devant de porte etc
...

Michel BONNET :

M. BAUMELLE va nous transmettre la publication pour la maîtrise d'œuvre pour la construction de l'école (semaine 20)

Les décombres de l'incendie ont été enlevés par l'entreprise BLANC,

Réunion avec l'expert le 03/07

Le géomètre ALARCON propose un devis à 708 € pour délimiter le terrains des services techniques et prévoir des places de parking.

Thierry ANDRE et Thierry THOMAS :

RAS.

Faire faucher le bord des routes.

5) Délibérations :

- Avance de grade :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Commission Administrative Paritaire, dans sa séance du 28 mars 2019, a émis un avis favorable à la promotion de Madame Natacha VINCENT au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe.

Afin de permettre à cet agent de bénéficier de cette promotion, il est nécessaire de créer le poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet à 80 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer à compter du 1er septembre 2019, un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (28 heures).

- DM N°1 Commune

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires

et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	890.00	
2112 - 9091	Terrains de voirie	-890.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la modification budgétaire telle que proposée ci-dessus.

- Eclairage public convention avec le SDEE

1 / Travaux sur le réseau d'éclairage public - Convention de co-maitrise d'ouvrage :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'aux termes de ses statuts, le SDEE est chargé de participer à la maîtrise de la demande en énergie ainsi que de la gestion de réseaux, d'équipements collectifs et des services publics qui leur sont associés, notamment en matière d'éclairage public, de signalisation lumineuse et d'infrastructures de distribution d'énergies. Il est donc intéressé au titre de ses compétences à la réalisation de toutes opérations d'investissement concernant le réseau d'éclairage public.

Conformément à l'article L. 2422-12 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et afin de mutualiser la réalisation de cette opération, il est envisagé de désigner le SDEE comme maître d'ouvrage unique de ces opérations.

Par délibération en date du 15 novembre 2018, le SDEE a adopté son règlement de service en matière d'éclairage public afin de préciser, au travers de conventions conclues avec les collectivités, ses conditions d'intervention dans ce domaine. Ces dernières sont détaillées dans le projet de convention ci-annexé, développer son réseau d'éclairage public, portant notamment sur la voirie et les espaces publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la convention de co-maitrise d'ouvrage avec le SDEE.

2 / Maintenance et entretien du réseau d'éclairage public - Convention pour la réalisation de prestations et travaux d'éclairage public :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère (SDEE) dispose de moyens humains et matériels permettant d'assurer la maintenance et l'entretien des réseaux d'éclairage public.

Les statuts du syndicat l'autorisent par ailleurs à intervenir à leur demande pour l'ensemble des maîtres d'ouvrages publics et privés pour des prestations de services ou travaux en matière d'éclairage public, signalisation lumineuse et infrastructures de distribution d'énergies.

La commune, qui assure la gestion de son réseau et de ses équipements d'éclairage public, a un intérêt à confier au syndicat l'entretien de ses équipements afin de bénéficier des solutions de mutualisation qu'il propose.

Par délibération en date du 15 novembre 2018, le SDEE a adopté son règlement de service en matière d'éclairage public afin de préciser, au travers de contrats conclus avec les collectivités, ses conditions d'intervention dans ce domaine. Ces dernières sont détaillées dans le projet de convention ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la convention pour la réalisation de prestations et travaux d'éclairage public avec le SDEE.

- Attribution de subventions

Subvention des hussards de la République 2019 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis de nombreuses années, à chaque anniversaire de la commémoration du combat de la Rivière, la chorale des Hussards de la République, composée d'une quinzaine de chanteurs et musiciens, répond présent à notre invitation et cela sans participation de la commune.

Pour la commémoration du combat de la Rivière prévue le 2 juin 2019 les Hussards de la République seront présents. Monsieur le Maire propose de leur attribuer une subvention de 250.00 € afin de compenser en partie les frais liés à leur prestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde à l'unanimité cette subvention.

- Prêt et/ou location de tables et bancs

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que nous sommes régulièrement sollicités pour mettre à disposition les tables et les bancs dont nous disposons.

Il propose afin de soumettre ces prêts aux conditions suivantes :

- versement d'une caution,
- possibilité de faire un don financier au C.C.A.S.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre à disposition des tables et bancs suivants les conditions ci-dessus énoncées.

- Adhésion 2019 A.N.A.C.R. 48 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Nationale des Anciens Combattants et ami(e)s de la Résistance de la Lozère (ANACR 48) publie un journal sur la Résistance.

Le coût de cet abonnement est de 15 €uros et l'adhésion à l'Association est d'un montant de 20 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'ANACR et de s'abonner au magazine pour un montant annuel de 35 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'Association et de s'abonner au magazine de l'ANACR 48.

- Convention de stage pour l'Atlas de la biodiversité :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les objectifs et les modalités de réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) validé en délibération du 13 septembre 2018 N° DE-061-2018.

La mise en œuvre du projet est rythmée par de nombreuses animations scolaires et grand public.

Pour ce faire, il est possible de faire appel à des stagiaires afin d'établir les comptes rendus, de mettre en place les conférences et de s'enrichir dans leurs parcours d'enseignements supérieurs.

Après avoir pris connaissance des conditions de déroulement et de rémunérations de ce stage,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour accueillir Monsieur Bastien DUBOIS, stagiaire.

6) Transfert compétences eau et assainissement à la communauté de communes

Une 1ère réunion aura lieu le 11/06, Monsieur le Maire se rendra à cette réunion.

7) PLU et droit de préemption urbain

Le PLU étant approuvé, Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes est compétente en matière de droit de préemption urbain (projet de délibération disponible).

8) Choix maîtrise d'œuvre extension AEP St Michel le Vieux

- Programme structurant d'alimentation en eau potable et choix maître d'œuvre

Monsieur le Maire distribue à chaque conseiller municipal l'analyse des offres des trois bureaux d'études qui ont candidatés pour le programme structurant d'alimentation en eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre faite par le Cabinet GAXIEU,

9) Traversée Ombras RD13

Lecture du courrier de la Préfecture suite à la demande d'un administré d'Ombras et décision à apporter.

11) Divers devis :

- Elagage des platanes : lecture de divers devis et décision de retenir HERMABESSIERE.

- Atlas de la biodiversité : Michel BONNET présente le budget prévisionnel Dépenses/Recettes et demande l'approbation des devis suivant.

- Samuel ZIMMERMANN 150€
- OPIE animation 3 août 708€
- OPIE inventaire papillons de jours 1 002€

Ces devis sont approuvés.

12) Propositions "Musée de la Résistance"

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de sa rencontre avec M. MAGNANELI de l'ANACR, qui propose de faire un musée à Saint Michel de Dèze. Des objets sur la résistance peuvent être mis à notre disposition et Marc GABRIAC, conseiller municipal, est intéressé pour être référent de ce projet.

13) Questions diverses :

Lecture du courrier de Mme Catrina FONTANA sur la possibilité de faire de la cabine téléphonique une bibliothèque. Cela ne rentre pas dans le cadre de notre traversé du village : cette proposition n'est pas retenue par le conseil.

Organisation pour la commémoration du dimanche 2 juin : le combat de la rivière

Organisation de la journée du 14 juillet pour Autos Motos Rétro : repas paëlla
ecole : sortie à la grand combe maison des mineurs = 198 € OK accepté

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 15.